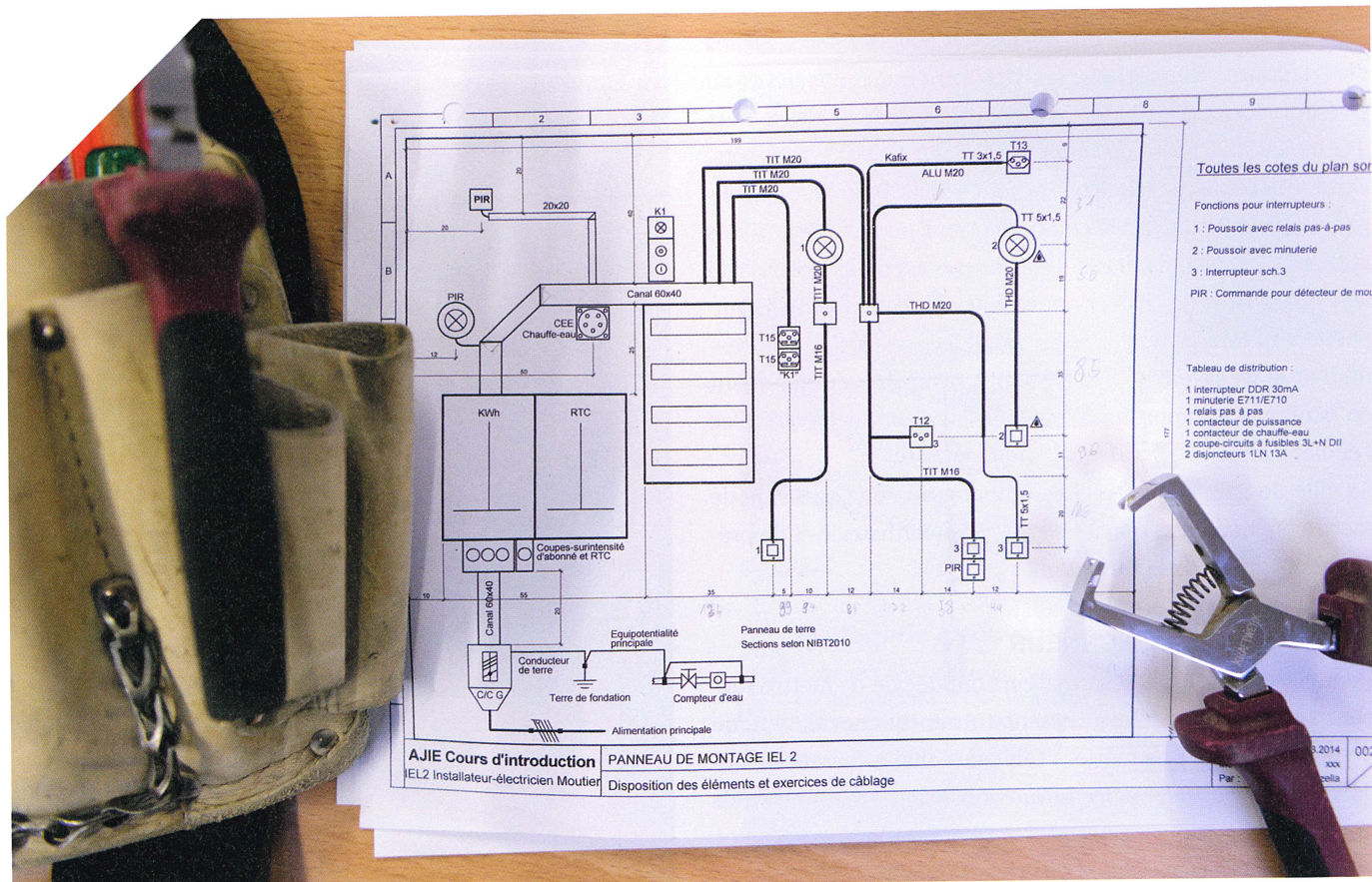




INSTALLATEURS ÉLECTRICIENS: GRANDS CHANGEMENTS EN VUE

À la rentrée scolaire 2026-2027, les nouveaux apprenti·e·s installatrices et installateurs électricien·ne·s entameront leur formation sous une toute nouvelle ordonnance. Celle-ci vise à mieux aligner la formation sur les besoins réels de l'économie, en se concentrant sur le développement de compétences. Les futurs électricien·ne·s seront ainsi préparés aux évolutions du secteur, notamment en matière de sécurité, d'efficacité énergétique et d'installations modernes.

Depuis août 2011, le ceff ARTISANAT forme des installatrices et installateurs électricien·ne·s CFC. Cette formation professionnelle initiale en mode dual, d'une durée de 4 ans, a pour objectif de former, en collaboration avec les entreprises formatrices, de futurs professionnels qui ont pour tâche d'implémenter et d'entretenir des installations électriques tout en incluant la domotique et la communication (EIT.swiss, 2026). Chaque année, 70 à 80 élèves formés au sein

des entreprises de la région BEJU suivent les cours professionnels et la culture générale au sein de notre établissement. Dans leur pratique, ces spécialistes sont amenés à lire et interpréter des plans, sélectionner des équipements conformes aux normes en vigueur, réaliser des installations et en assurer la mise en service. Ils interviennent également pour le dépannage et la maintenance. Leur activité, souvent exercée sur des chantiers ou chez des particuliers, requiert une maîtrise rigoureuse des règles de sécurité, ainsi que des compétences en organisation du travail et en communication avec les différents corps de métier (orientation.ch, 2026).

L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES AU CENTRE DE LA FORMATION

Afin de former au mieux ces futurs professionnels, les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises s'appuient sur les objectifs définis dans l'ordonnance fédérale et dans le plan de formation. Ainsi, une révision de l'ordonnance a été menée, aboutissant à une réforme qui entrera en vigueur en août 2026. Comme pour la plupart des nouvelles ordonnances de formation, celle-ci vise

à ancrer la formation sur des compétences, en axant les contenus de formation autour de capacités concrètes observables et mesurables, plutôt qu'autour de simples connaissances théoriques. Cela implique de créer des mises en situation en lien avec la pratique professionnelle qui seront résolues par les apprenti·e·s grâce à des connaissances et des compétences acquises en entreprise, aux cours interentreprises et à l'école professionnelle.

Cette nouvelle approche impacte directement la manière dont les contenus sont enseignés dans les branches professionnelles. Il ne s'agit plus seulement de dispenser un cadre théorique et des connaissances de manière frontale, sous forme de cours magistraux, mais de les intégrer progressivement dans des situations professionnelles réalistes, en s'appuyant sur la réflexion, la résolution de problèmes et la mise en pratique. Les apprenti·e·s ne sont plus des récepteurs de savoirs théoriques, mais acteurs de leur apprentissage par l'analyse et la mise en œuvre de solutions concrètes.

Pour exemple, dans le cadre des installatrices et installateurs électricien·ne·s, l'objectif n'est pas seulement de savoir «ce qu'est un circuit électrique», mais de pouvoir planifier, réaliser et contrôler une installation conforme aux normes, en prenant en compte les contraintes du chantier, de la clientèle et de l'environnement.

Par conséquent, la nouvelle ordonnance des installatrices et installateurs électricien·ne·s ne modifie pas seulement le contenu de formation, mais redéfinit la manière d'enseigner et d'apprendre. C'est un nouveau défi qui est lancé aux enseignant·e·s qui doivent modifier leur posture d'enseignant en articulant leurs leçons autour de mises en situation concrètes. À cet effet, le ceff développe un dispositif d'accompagnement du corps enseignant.

CLÉMENCE BURGÉREY

Directrice a.i. du ceff ARTISANAT

ÉLECTRICIEN·NE·S DE MONTAGE: UNE NOUVELLE FILIÈRE

À l'occasion du déménagement du ceff ARTISANAT à Bienne, en août 2027, notre centre de formation aura l'opportunité d'ouvrir une nouvelle filière BEJU d'électricien·ne·s de montage CFC dans nos futurs locaux. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la réorganisation des filières artisanales entre les cantons de Berne et du Jura, qui prévoit le transfert des formations d'installatrices et d'installateurs électricien·ne·s à la division artisanale du CEJEF à Delémont.

Le CFC d'électricien·ne de montage, d'une durée de 3 ans, vise à former des professionnel·le·s capables d'installer, de raccorder et d'entretenir les réseaux électriques sur la base de plans établis par des bureaux techniques. Cette offre répond à une demande de l'économie régionale représentée par l'Association interjurassienne EIT.jura.

